



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL
No 32/2019
au Conseil communal

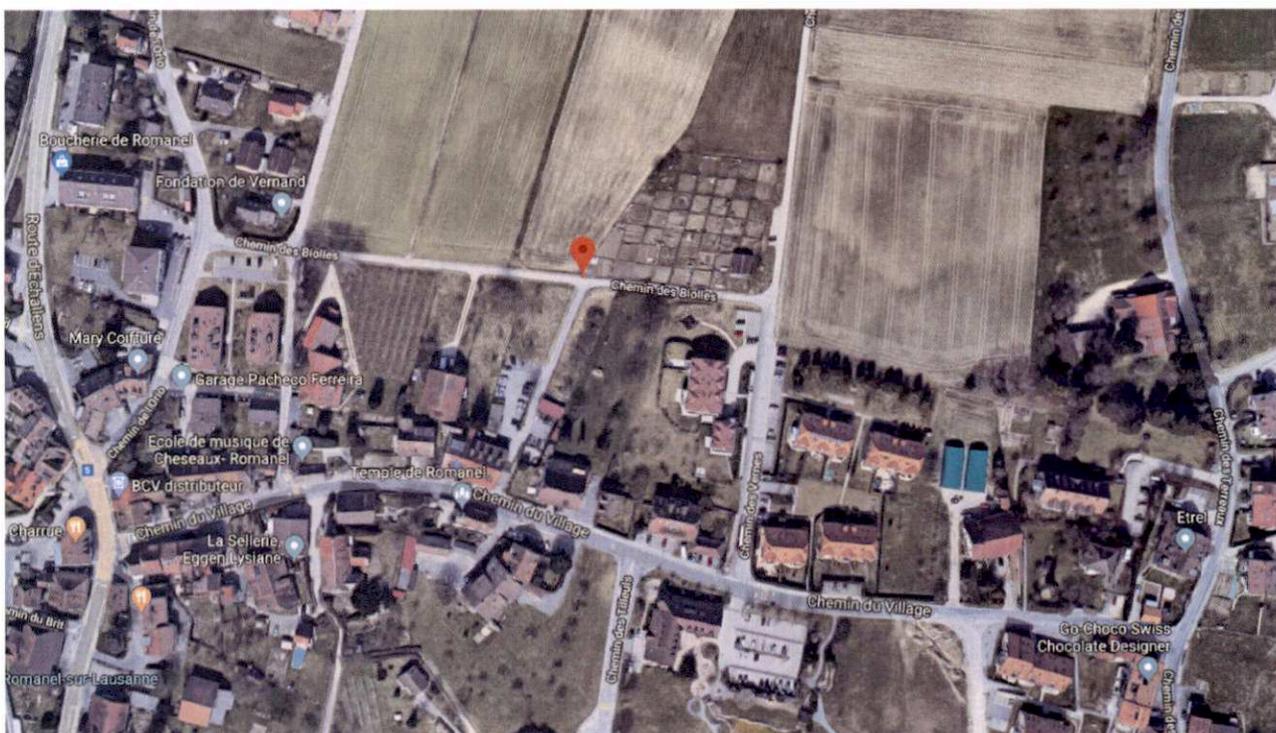
* * *

**Installation d'une nouvelle cabine de distribution
Basse Tension au chemin des Biolles**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En marge des projets d'habitations privées situées dans la zone du chemin des Biolles, il est nécessaire de prévoir l'installation d'une nouvelle cabine de distribution Basse Tension (BT). Après analyse, la meilleure solution est de l'alimenter depuis la station de "Cousson".



Des travaux de génie civil sont nécessaires afin de permettre la pose de deux tubes PE120 sur l'ensemble du tracé, ainsi que sur le radier de la nouvelle armoire BT.

Plan de la zone concernée



4. Autorisation pour pose d'une canalisation souterraine BT

Une autorisation pour pose d'une canalisation souterraine a été signée en date du 29 avril 2019 par les trois copropriétaires de la Parcelle No 131. Cette autorisation stipule notamment que :

Les propriétaires soussignés octroient à la commune de Romanel-sur-Lausanne le droit de construire et de maintenir une canalisation souterraine basse tension sur la parcelle décrite ci-après :

Commune : Romanel-sur-Lausanne Parcelle N° 131

Cette autorisation donnée pour une durée illimitée comporte également le droit de libre accès au personnel, avec véhicules lourds adéquats si nécessaire, chargé de la surveillance et des réparations. Tous dommages causés lors de la pose de ces installations ou lors des travaux d'entretien et réparations éventuels seront supportés par la commune de Romanel-sur-Lausanne.

Si par suite d'un changement de destination du terrain la canalisation électrique devait gêner les réalisations projetées de construction permanente, la commune de Romanel-sur-Lausanne examinera les possibilités de déplacement sur le même fonds.

La commune de Romanel-sur-Lausanne peut céder en tout temps la présente autorisation qui est opposable à tout acquéreur futur de la propriété.

5. Taxes de raccordements

Les taxes de raccordements sont calculées sur la base de la liste de prix 2018 des Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

5.1 Financement d'équipement (TTC)

Basse tension Fr./Ampère	Fr.	136.40
En principe par immeuble	Fr.	10'912.--

5.2 Raccordement BT – contribution de branchement pour consommateurs (TTC)

Forfait de raccordement de 40 à 160 Ampères par immeuble	Fr.	5'630.55
--	-----	----------

5.3 Projets en cours

A ce jour, nous comptons la construction de 8 immeubles sur le chemin des Biolles qui vont engendrer les taxes suivantes :

Forfait de raccordement (8 x Fr. 5'630.55)	Fr.	45'044.40
Finance d'équipement (en principe 8 x 80 Ampères à Fr. 136.40)	Fr.	87'296.--
Total	Fr.	<u>132'340.40</u>

Ce montant permet de couvrir les frais d'investissement liés au présent préavis.

2. Appel d'offres

La réalisation de cette infrastructure BT et Génie Civil a fait l'objet d'un appel d'offres public sur invitation, lancé le 12 avril 2019. Trois entreprises par CFC ont été invitées et seules deux sociétés ont répondu au cahier des charges.

2.1 Infrastructure Basse Tension

De manière succincte, nous pouvons décrire le cahier des charges par la fourniture, la pose et la mise en service d'une nouvelle armoire de distribution BT, afin de pouvoir alimenter les futurs immeubles construits.

De plus, les départs BT actuellement localisés dans la station BT sont également à reprendre dans le cadre de ces prestations. Les alimentations électriques des immeubles connexes, "chemin", seront également remplacées. Ces travaux seront exécutés par la Société Romande Energie SA à Moudon.

2.2 Travaux de Génie Civil (GC)

Dans son périmètre, les travaux de GC sont assurés par l'entreprise Georges Demierre & Fils SA à Poliez-Pittet. Les demandes spécifiques ont été formulées à la Direction des Travaux.

En marge de ce périmètre, sur la Parcelle No 131 et la route communale DP 50, des travaux de GC seront à prévoir aux frais de la Municipalité. Des précisions seront apportées par les entreprises en charge des travaux électriques. Nous estimons toutefois l'envergure des travaux comme suit :

- Creuse & Radier pour permettre le logement de l'armoire de distribution BT.
- 50 m. de fouille sur le DP 50 (ch. des Biolles) et pose de tube PE120 en fonds de fouille.
- 200 m. de fouille sur le terrain, Parcelle No 131, et pose de tube PE120 en fonds de fouille.
- Remise en état partielle de la route.

3. Planification des travaux

Planning mentionné en soumission :

Etape	Délai
Envoi de l'appel d'offres aux soumissionnaires	12.04.2019
Date limite pour poser des questions	16.04.2019 à 11h30
Réponses aux questions	18.04.2019
Remise des offres par les soumissionnaires	23.04.2019 à 14h00
Adjudication (date indicative)	30.04.2019
Fin des travaux envisagée (date estimative)	30.08.2019

6. Coûts des travaux

6.1 Infrastructures Basse Tension

CFC 023 Armoire BT & Alimentation	Fr.	21'000.--	
TOTAL INSTALLATIONS BT			Fr. 21'000.-- TTC

6.2 Honoraires

CFC 293 Ingénieur projet et réalisation	Fr.	5'200.--	
TOTAL HONORAIRES			Fr. 5'200.-- TTC

6.3 Travaux de GC

CFC 053 Génie civil	Fr.	43'000.--	
TOTAL TRAVAUX de GC			Fr. 43'000.-- TTC

6.4 Divers & imprévus

Divers & imprévus	Fr.	3'800.--	
TOTAL DIVERS & IMPREVUS			Fr. 3'800.-- TTC

TOTAL DES TRAVAUX TTC			Fr. 73'000.-- TTC
------------------------------	--	--	--------------------------

7. Financement

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

Cette dépense sera amortie sur une durée maximale de 30 ans.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

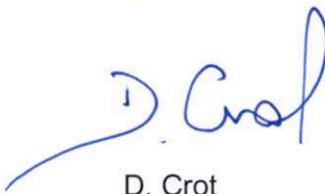
- vu le Préavis municipal N° 32/2019 adopté en séance de Municipalité du 14 mai 2019 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le Préavis municipal No 32/2019 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de **Fr. 73'000.--** TTC pour l'installation d'une nouvelle armoire de distribution Basse Tension au chemin des Biolles ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. Crot

La Secrétaire :



N. Pralong



Municipal en charge du dossier :
Syndic :

M. Luigi Mancini
M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 14 mai 2019